

Échangez vos Chèques-Vacances depuis l'Espace Particulier sur le www.ancv.com

Vous êtes bénéficiaire de Chèques-Vacances et souhaitez les échanger plus facilement ? L'ANCV vous propose un espace réservé sur son site Internet.

Pour l'activer, il suffit de vous rendre sur www.ancv.com, espace Particulier, puis de suivre les étapes décrites dans cette fiche.

Échanger vos Chèques-Vacances sur l'Extranet Échange vous apportera facilité et sécurité de gestion, sécurisation des informations, suivi optimisé du dossier et réduction des délais de traitement.

Etape 1 : Rendez-vous sur votre espace Particulier

L'Extranet Échange est accessible depuis la page d'accueil via votre espace Particulier. C'est à cet endroit que vous pourrez vous connecter à tout moment pour effectuer vos échanges.



Un Espace pour échanger vos Chèques-Vacances

Le Chèque-Vacances est valable 2 ans au-delà de son année d'émission. À titre d'exemple un Chèque-Vacances émis en 2009 est donc valable jusqu'au 31 décembre 2011.

Passé cette date, si vous n'avez pas utilisé vos Chèques-Vacances, vous avez jusqu'au 31 mars 2012 pour demander leur échange grâce à l'espace échange conçu pour vous. Il vous permet d'effectuer, en toute sécurité, votre demande, de suivre votre dossier et de réduire le délai de rémission des nouveaux Chèques-Vacances.

Les Chèques-Vacances réémis sont, eux aussi, valables 2 ans au-delà de leur année d'émission.

Notes : qu'une somme forfaitaire de 10 € est directement prélevée sur le montant total de votre demande d'échange de Chèques-Vacances.

Extranet
Accédez à votre Extranet Échange.

Se connecter

Etape 2 : Ouverture de votre compte Extranet Échange

Vous n'avez pas encore de compte : Renseignez les 9 champs obligatoires :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Code Postal
- Localité
- Adresse Courriel (Email)
- Mot de passe et sa confirmation
- Code de l'image présentée ou du son émis

Une fois cette opération validée, un lien d'activation de votre compte vous sera adressé par mail.

Attention, ce lien ne sera valable que trois jours.

Creation de compte

Merci de saisir les informations ci-dessous pour créer votre compte. Suite à la validation, un email d'activation de compte vous sera envoyé.

Recommandations importantes :

- Ce service est exclusivement réservé aux bénéficiaires de Chèques-Vacances. Si vous représentez un CE, COS, CAS ou un ou plusieurs employeurs, les demandes d'échange sont à adresser par courrier. Rétroquer toutes les modalités dans votre espace client.
- Les informations saisiées ci-dessous seront reprises pour être imprimées sur vos nouveaux chèques-vacances. Veillez à les remplir correctement.
- L'ANCV n'effectue pas d'envoi à l'étranger, merci de saisir une adresse en France.

Les informations recueillies sont nécessaires pour assurer l'échange de vos Chèques-Vacances. Elles font l'objet d'un traitement informatique par l'ANCV et sont destinées à ses directions chargées de la mise en oeuvre de cette opération.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'information qui vous concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à l'ANCV - Service Clients - 36, Boulevard Henri Bergson 92011 Suresnes Cedex.



Etape 3 : Connexion à votre compte

Dès l'activation de votre compte, vous pourrez vous connecter à votre Extranet Échange en renseignant :



- votre adresse email
- votre mot de passe



Attention : respectez les minuscules et les majuscules

Vous avez déjà créé un compte l'année dernière : il vous suffit de rentrer vos identifiants et de vous connecter.

Etape 4 : Gestion des échanges de Chèques-Vacances

Etape 1 : Saisie des échanges en renseignant la quantité et les numéros des Chèques-Vacances.

Veillez à ne saisir que des Chèques-Vacances émis en 2009.




Milieu	Numéro de chèque	Valeur faciale	Quantité
2009	1234567 - 1234568	10,00	3
2009	1234569	20,00	1

Montant total émis	50,00
Montant retenu	10,00
Montant à rembourser	40,00

Etape 2 : Impression du coupon justificatif récapitulant votre demande et les codes d'identification de votre dossier.

Etape 3 : Envoi de votre demande d'échange.

Détachez la souche de chacun des chèques-vacances selon le pointillé, relevez leur année d'émission

Imprimez le coupon justificatif et envoyez les Chèques-Vacances et le coupon justificatif à l'adresse suivante :

**ANCV/EXTELIA/PORTEURS
93737 BOBIGNY CEDEX**

Etape 5 : Suivi du dossier d'échange de Chèques-Vacances

Cette rubrique vous permet de visualiser votre demande d'échange et de suivre l'avancée du traitement de votre dossier.



Année	Quantité	Montant	Statut	Actions
2009	3	50,00	En cours	[Icones]
2009	1	20,00	En cours	[Icones]
2009	1	20,00	En cours	[Icones]

RAPPEL

Une somme forfaitaire de 10 € est directement prélevée sur le montant des Chèques-Vacances présentés à l'échange.